

Attribution des places qualificatives pour les différents championnats nationaux

En raison du Covid 19 la Fédération a décidé de modifier l'attribution des places qualificatives en les confiant à chaque Comité quitte à lui de les répartir entre les participants aux épreuves.

### **Vermeils Diamants Rubis** : 14 places

Répartition : 10 places lors de la journée du 10 Octobre et 4 places lors de la journée du 23 Janvier.

Pour le 10 Octobre

- 8 places attribuées dans l'ordre du classement de tous les joueurs du comité ayant participé à cette compétition.
- 1 place au premier série 5
- 1 place au premier série 6

Pour le 23 Janvier

- 4 places attribuées dans l'ordre du classement de tous les joueurs du comité ayant participé à cette compétition.

**ATTENTION** : les places ne seront attribuées qu'aux joueurs s'engageant à participer à la compétition à VICHY les 11 et 12 mai 2021. Engagement à fournir lors de la journée du 10/10

**Championnat de France promotion** : 10 places réservées aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> séries. Les séries 7 sont qualifiées d'office.

Répartition :

- 6 places attribuées dans l'ordre du classement de tous les joueurs du comité des séries 5 et 6 ayant participé à la phase 1 du 7 Novembre.
- 4 places attribuées dans l'ordre du classement de tous les joueurs du comité des séries 5 et 6 ayant participé au simultané mondial du 9 Janvier 2021.

**ATTENTION** : les places ne seront attribuées qu'aux joueurs s'engageant à participer à la compétition à VICHY les 8 et 9 mai 2021. Engagement à fournir lors de la journée du 07/10.

**Championnat de France** : Bourges les 2 et 3 Avril 2021. 12 places.

- Phase 1 : le 7/11/20. Joueurs des séries 5.6.7. Qualification pour la phase 2 de 50% des joueurs participants
- Phase 2 : Le 29/11/20. Joueurs des séries 3.4 et joueurs issus de la phase 1. Qualification pour la phase 3 de 50% des joueurs participants.
- Phase 3 : 7 places attribuées dans l'ordre du classement de tous les joueurs du comité s'engageant à participer au CDF à Bourges.
- Championnat Régional du 7 mars : 5 places réparties suivant l'ordre du classement aux joueurs s'engageant à participer au CDF à Bourges et n'ayant pas décliné l'attribution lors de la phase 3.